

MOUILLEZ-VOUS POUR LA SEÏNE DONNEZ-LUI DES DROITS !



marie-mellier.com

PAVILLON DES TRANSITIONS - ROUEN

mardi 22 Avril 2025

RESTITUTION

**COP
ROUEN
2030**
JE M'ENGAGE!
POUR LE CLIMAT


métropole
ROUEN NORMANDIE



Revivez l'événement sur la chaîne Youtube de la Métropole

https://www.youtube.com/watch?v=jiEc-LaZe_Y

Document réalisé par le Service participation et citoyenneté de la Métropole Rouen Normandie.
Certains propos ont été synthétisés à l'aide d'outils d'intelligence artificielle.
La restitution graphique a été faite par Marie Mellier.

DES DROITS POUR LA SEINE ?



Les questions que cela pose

“

Pourquoi reconnaître une personnalité juridique à la Seine ?

Sur quel périmètre ?

Quels sont les dommages que les activités humaines ont causé à la Seine ?

Les mesures de protection actuelles ne sont-elles pas suffisantes ?

Quels sont les droits à lui accorder ?

Contre quoi la Seine doit-elle se défendre ?

”

Quel(s) impact(s) pour la Seine et pour les activités en lien avec la Seine ?

Qui gère l'application des droits de la Seine ?

En quoi le fait de lui accorder des droits spécifiques garantirait à la Seine d'être mieux protégée ?

LE PROGRAMME

La Métropole Rouen Normandie a organisé une soirée de débat et échanges dédiée à la question des droits de la Seine avec **76** participants, dont :

	21 citoyens
37 femmes	23 acteurs associatifs
39 hommes	26 acteurs institutionnels
	4 acteurs économiques
	2 élus

18h - 19h : Table ronde 1h'

La table ronde était animée par Arnaud BRENNETOT, Professeur de l'Université de Rouen en géographie politique et aménagement, spécialiste en géopolitique et analyse territoriale.

Plusieurs experts étaient invités à s'exprimer sur ce sujet :

- Marine CALMET - Présidente et co-fondatrice de Wild Legal, membre du Collectif les gardien·nes de la Seine
- Xavier BRAUD - Maître de conférences Université de Rouen Droit de l'environnement
- Cedric FISSON - Chargé de mission « Qualité de l'eau et transfert des connaissances » du GIP Seine Aval
- Caroline MOTTA - Cheffe de projet à l'ENSP sur le CPIER Vallée de la Seine



19h - 20h30 : L'atelier participatif 1h30'

L'atelier consistait à produire une contribution par groupe, permettant de caractériser la Seine et de questionner la pertinence de lui accorder une personnalité juridique sur le territoire de la Métropole rouennaise. Chaque groupe devait choisir un scribe et un rapporteur.

L'atelier s'est déroulé en 2 temps :

- 1. Notre Seine en images** : les participants étaient amenés à choisir des images qui pour eux représentent la Seine.
- 2. Trois enjeux pour la Seine** : collectivement, ils ont ensuite identifié 3 enjeux pour caractériser la Seine sur le territoire métropolitain.
- 3. Donnons des droits à la Seine** : afin de permettre aux participants d'explorer les enjeux, les implications et les potentialités d'accorder une identité juridique à la Seine, il leur a été proposé de développer des arguments en lien avec les deux assertions suivantes :
 - Donner des droits à la Seine serait pertinent si...
 - Donner des droits à la Seine présente les limites suivantes...



INTRODUCTION

Sylvie NICQ-CROIZAT, Vice-Présidente en charge de la démocratie participative, de la coconstruction citoyenne et de l'open data à la Métropole Rouen Normandie



Merci à tous d'avoir répondu à notre invitation et merci aux intervenants de la table ronde pour leurs éclairages sur les droits de la Seine.

Face aux urgences climatiques et environnementales, il est légitime d'explorer de nouvelles voies pour protéger la nature. Depuis une dizaine d'années, des initiatives citoyennes accordent des droits à des éléments naturels, comme en Amérique latine, en Nouvelle-Zélande et en Inde. En Europe, la Mar Menor en Espagne a été la première à bénéficier d'une loi en 2022. En France, des initiatives similaires concernent la Loire, la Garonne et la Seine. Depuis 2020, le collectif "Les Gardiennes et Gardiens de la Seine" travaille à accorder des droits à la Seine, avec le soutien de la ville de Paris, notamment en lien avec l'enjeu de rendre la Seine baignable pour les JO 2024. En 2023, une étude du GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat) commandité par la ville de Paris a confirmé la faisabilité de donner un statut juridique à la Seine, et en 2024, un procès fictif a été organisé.

La ville de Paris souhaite maintenant aboutir à une proposition de loi, avec une convention citoyenne de 50 personnes tirées au sort. La métropole de Rouen s'associe à cette démarche. Ce soir, nous travaillerons en deux temps : une table ronde pour écouter les experts, puis des ateliers participatifs pour échanger nos points de vue et définir notre contribution à la démarche parisienne.

Merci à tous pour votre participation !



LA TABLE RONDE

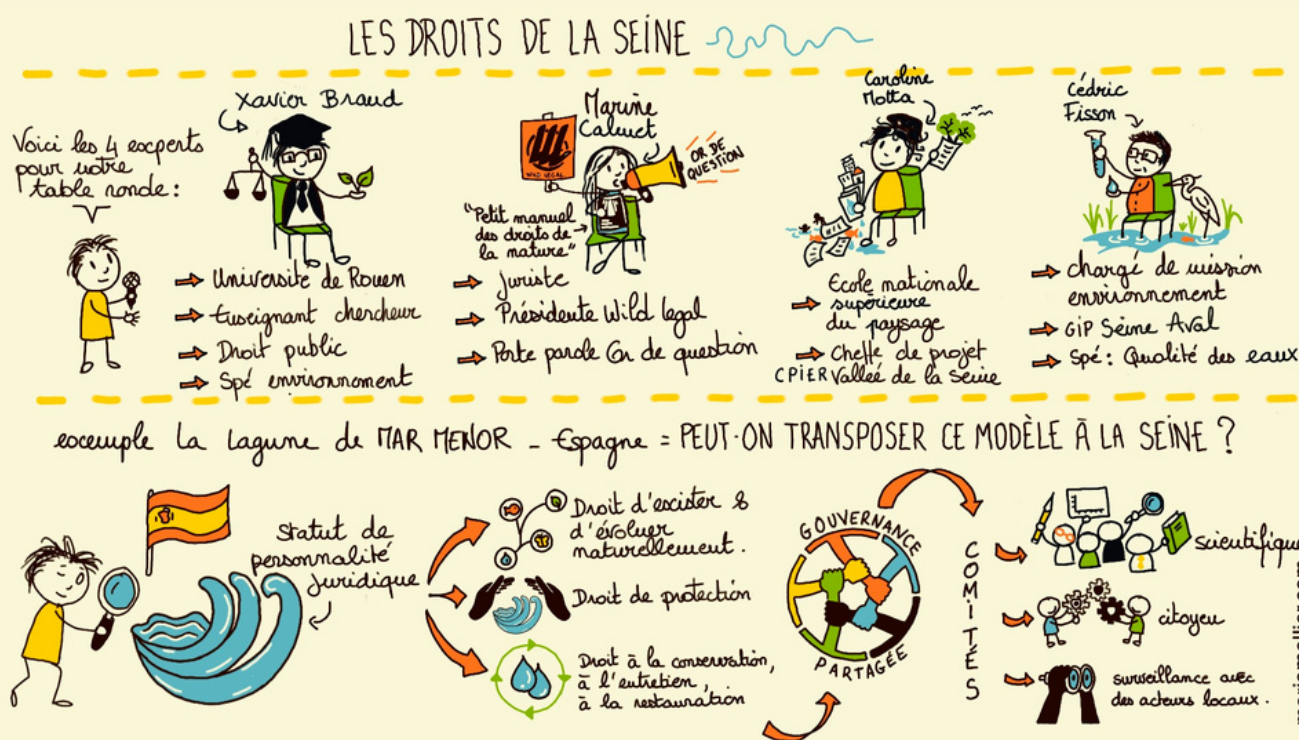
Arnaud Brennetot, Professeur de l'Université de Rouen en géographie politique et aménagement, spécialiste en géopolitique et analyse territoriale.

Je vous propose de commencer par réfléchir à cette question générale à partir de l'exemple de la lagune de Mar Menor en Espagne, évoqué par Madame Nicq-Croizat. Sans revenir sur les enjeux écologiques ayant conduit à une loi reconnaissant des droits spécifiques à cet écosystème, notre objectif ce soir est de déterminer si ce modèle est transposable à l'écosystème de la Seine, s'il est opportun, et sous quelles conditions et modalités.

Pour une réflexion concrète, examinons les principes retenus pour la lagune : le droit d'exister en tant qu'écosystème, préservant son équilibre naturel face aux pressions humaines ; le droit d'évoluer naturellement, protégeant ses caractéristiques naturelles ; le droit à la protection, limitant les activités dommageables ; le droit à la conservation des espèces et habitats ; et le droit à l'entretien et à la restauration pour réparer les dommages.

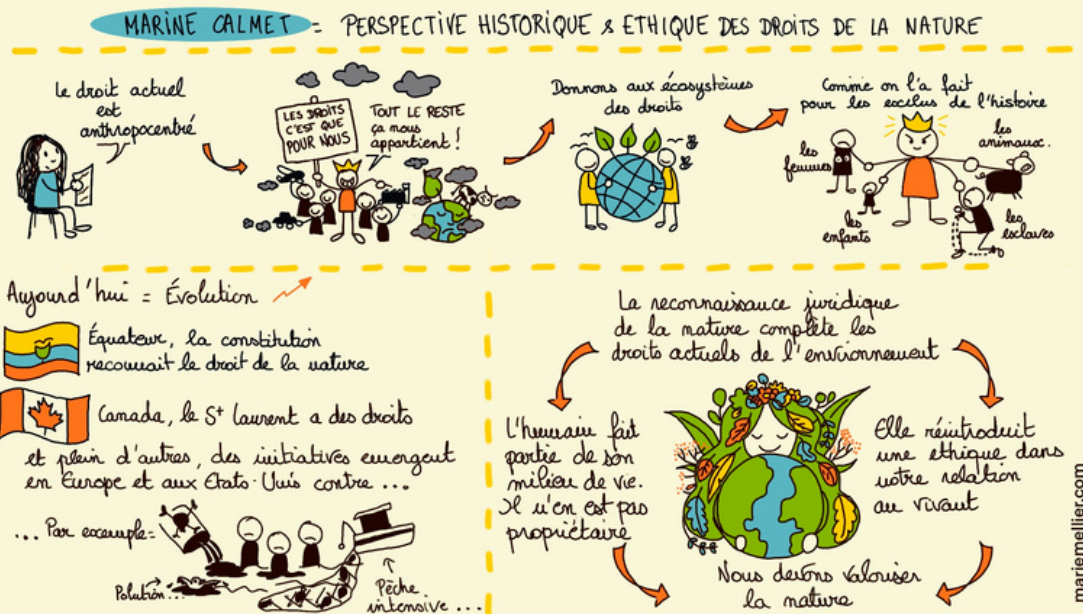
Bien que différent du bassin de la Seine, ce milieu partage des points communs, notamment l'importance de l'eau et des relations écosystémiques. La loi prévoit également une nouvelle gouvernance avec un comité de représentants, un comité de surveillance réunissant acteurs locaux et socio-économiques, et un comité scientifique.

Notre défi est de déterminer si ce modèle est opportun pour l'écosystème de la Seine. Pour cela, j'ai l'honneur d'être accompagné de quatre experts et acteurs de la connaissance et de la surveillance de cet écosystème.



MARINE CALMET

Présidente et co-fondatrice de Wild Legal, membre du Collectif les gardien·nes de la Seine



Le mouvement des droits de la nature vise à répondre à un droit globalement anthropocentré, où l'être humain est le seul sujet de droit, capable de disposer des autres êtres comme des biens ou des ressources. Cette vision pose un grave problème éthique dans notre relation avec la nature, comme l'a souligné Aldo Léopold en 1948 dans "Almanach d'un comté des sables", où il critique notre tendance à maltraiter la terre en la considérant comme notre propriété, plutôt que comme une communauté à laquelle nous appartenons. En 1972, Christopher Stone a écrit "Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?", qui théorise la faisabilité juridique de reconnaître des droits à la nature, soulignant que reconnaître de nouvelles personnes juridiques n'est pas un problème en droit et citant des exemples comme les entreprises et les États. Stone fait un parallèle historique avec la manière dont certains groupes humains ont été traités comme des objets, tel les enfants dans le droit romain, les esclaves, et avec les femmes discriminées biologiquement pour justifier leur subordination à l'homme.

Le mouvement des droits de la nature a pris de l'ampleur en Amérique du Sud, notamment en Équateur, où la Constitution de 2008 intègre les droits de la Terre Mère (Pachamama). Ce mouvement est souvent né de révoltes contre des projets coloniaux et de l'incapacité des populations locales à obtenir justice. Aujourd'hui, il existe une jurisprudence importante sur des projets miniers et pétroliers, et des décisions de justice protègent les droits des écosystèmes marins et des populations côtières. En Espagne, le mouvement a émergé en réponse à la dégradation écologique de la lagune Mar Menor, due aux pollutions agricoles et à l'urbanisation galopante. Grâce à une initiative législative citoyenne, une loi a été adoptée pour protéger les droits fondamentaux de cet écosystème.

Les droits de la nature impliquent de passer d'un statut d'objet à celui de sujet, avec des droits reconnus et un comité de représentants. Le rapport de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques) de 2022 souligne l'importance de retisser le lien culturel entre l'humain et la nature, de rééquilibrer les pouvoirs et les richesses et de réformer nos institutions pour protéger la biodiversité. Les droits de la nature répondent à ces défis en plaçant les intérêts des autres qu'humains dans notre système de gouvernance, pour protéger ces altérités et ces liens d'interdépendance. Ils posent un nouveau modèle où l'être humain fait partie de son milieu de vie, où l'on valorise l'habitabilité des territoires et non pas leur destruction.

XAVIER BRAUD

Maitre de conférences Université de Rouen Droit de l'environnement



La reconnaissance de la personnalité juridique à la Seine est souvent vue comme une solution pour mieux protéger l'environnement, mais cette idée mérite une analyse approfondie. Accorder une personnalité juridique permettrait d'attribuer des droits à la Seine sans lui imposer d'obligations et de défendre ses intérêts en justice. Cependant, le droit français est déjà très avancé en matière de protection de l'environnement et de représentation de la nature devant les tribunaux. Il permet facilement aux associations notamment de saisir les juges administratifs, et aux associations agréées, les juges judiciaires.

Les véritables difficultés ne seront pas résolues par la personnalité juridique. Ces difficultés tiennent surtout au fait que le juge administratif manque d'indépendance, surtout depuis la réforme de 2022, et que le juge judiciaire soit peu saisi, avec des poursuites pénales rares. De plus, le droit de l'environnement régresse rapidement, avec des problèmes politiques majeurs comme la quasi-dépénalisation de la destruction d'espèces protégées. Pour améliorer la situation, il faudrait plutôt renforcer l'indépendance de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le transformer en autorité administrative indépendante, spécialiser davantage les juges judiciaires et rendre les juges administratifs véritablement indépendants. Il est également crucial de faciliter l'accès des associations à la justice.

La personnalité juridique poserait des problèmes de délimitation et de représentation en justice, créant des complications administratives sans résoudre les problèmes fondamentaux. Les associations de protection de l'environnement ne revendiquent d'ailleurs pas cette reconnaissance, préférant des actions concrètes et efficaces.

En conclusion, pour moi, la personnalité juridique de la Seine est une fausse bonne idée qui ne ferait qu'ajouter des complications sans améliorer la protection du fleuve.

CEDRIC FISSON

Chargé de mission « Qualité de l'eau et transfert des connaissances » du
GIP Seine Aval



L'estuaire de la Seine (de Poses à la mer) abrite des écosystèmes d'une richesse exceptionnelle, en lien avec les spécificités du milieu (marée, gradient de salinité et d'humidité). Il est également le support de nombreux services écosystémiques (nourricerie pour les poissons, repos et reproduction pour les oiseaux, épuration des eaux, atténuation des inondations, séquestration du carbone) à la base des usages existants sur le territoire.

L'estuaire a largement évolué et s'est transformé, que ce soit d'un point de vue morphologique (200 ans d'aménagement industriels, portuaires, urbains, agricoles ont réduit ses capacités écologiques) ou de la qualité de l'eau. Après des décennies noires de pollution dans les années 1950-80, on observe des améliorations notables, même si de nombreuses problématiques perdurent). Cette évolution va se poursuivre et l'estuaire de demain sera différent de celui d'aujourd'hui, avec des orientations stratégiques qui dépendent des choix collectifs.

Le changement climatique est une des clefs de l'évolution future de l'estuaire, avec notamment une élévation du niveau marin, une augmentation des températures de l'eau, une remontée des gradients marins (bouchon vaseux, salinité). Des adaptations seront indispensables à mettre en place, avec par exemple la création de zones d'expansion des eaux pour réduire l'aléa inondation et améliorer le fonctionnement écologique de l'estuaire.

Une réappropriation de l'estuaire par des collectifs de citoyens et les riverains est observée depuis quelques années. Elle promeut une place plus centrale de la Seine dans la vie quotidienne, notamment à travers la volonté de (re)développer des usages récréatifs (balade, baignade). Les débats autour de l'intérêt des droits donnés à la Seine pour lui redonner plus de naturalité permettent d'échanger sur les freins actuels à cette ambition, notamment le manque d'une vision globale et intégrée (temporelle, spatiale, sectorielle) pourtant indispensable.

CAROLINE MOTTA

Cheffe de projet à l'ENSP sur le CPIER VDS/Réseau paysage



“ La Convention européenne du paysage définit le paysage comme une partie de territoire perçue par les populations, résultant de l'action de facteurs naturels et humains. La France a ratifié cette convention en 2006, s'engageant à sensibiliser, former, identifier et qualifier les paysages, et à mobiliser les acteurs concernés.

En tant qu'acteur du paysage, je travaille à construire un espace porteur de sens et de valeurs partagées. L'École nationale supérieure de paysage pilote la fiche "Connaissance des paysages et de leur évolution" du CPIER Vallée de la Seine. Notre mission est de bâtir et valoriser cette connaissance, rassembler les compétences, créer des outils opérationnels, et structurer l'ingénierie paysagère. Le paysage s'intègre naturellement dans ce sujet, impliquant des territoires d'emboîtement, des acteurs, des réseaux, de la conservation, de l'harmonisation, de la prospective et de la création.

En paysage, nous préférons le terme "ménagement" à "aménagement" pour minimiser l'impact sur le milieu vivant. La vallée de la Seine est attractive et authentique, façonnée par l'eau, avec un bassin versant de 800 km et 450 m de dénivelé, abritant 18 millions d'habitants. C'est un système linéaire de ports, villes, écosystèmes, parcs, réserves naturelles, industries, cultures agricoles, belvédères, et savoir-faire. Le paysage fait partie de notre quotidien, de notre bagage culturel et de notre patrimoine. Le CPIER est une opportunité pour la Seine, dépendant des politiques, subventions, gestion et ingénierie solides et pérennes.

Si j'étais la Seine, je demanderais à me défendre de l'indifférence et de la laideur. Il y a urgence, la Seine est un être malade, mais un malade peut guérir avec de l'aide. Pour garantir la beauté de la vallée de la Seine, je propose trois points essentiels : bâtir une vision commune et globale avec l'eau comme fil conducteur, trouver un mode de gouvernance qui fédère, sanctionne et éduque, et augmenter la visibilité des besoins et des progrès.

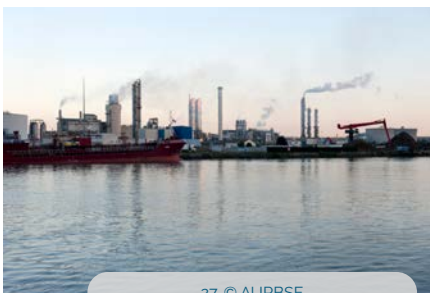
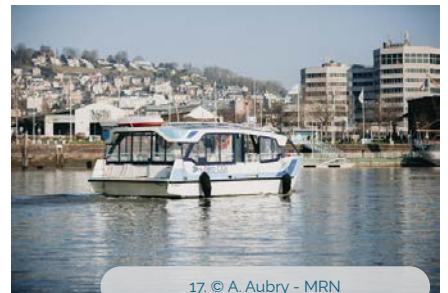
”

L'ATELIER

1. Quelle est votre Seine ?

Individuellement, les participants ont choisi 1 image permettant de répondre à l'une de ces trois questions: qu'est-ce que la Seine représente pour moi ? quelle l'image j'ai de la Seine ? quel est le lien que j'ai avec la Seine ? Ils ont ensuite expliqué aux autres membres du groupe pour quoi > 5 min.

Images sélectionnées 2 fois



Images sélectionnées 3 fois

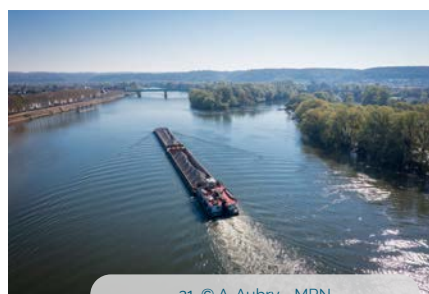
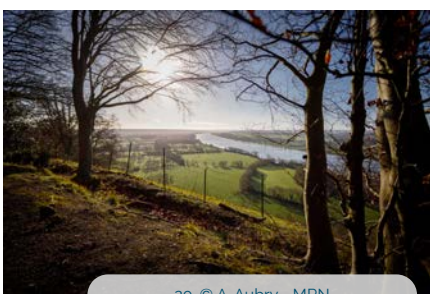
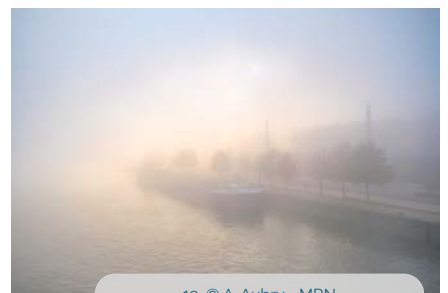


Image sélectionnée 4 fois

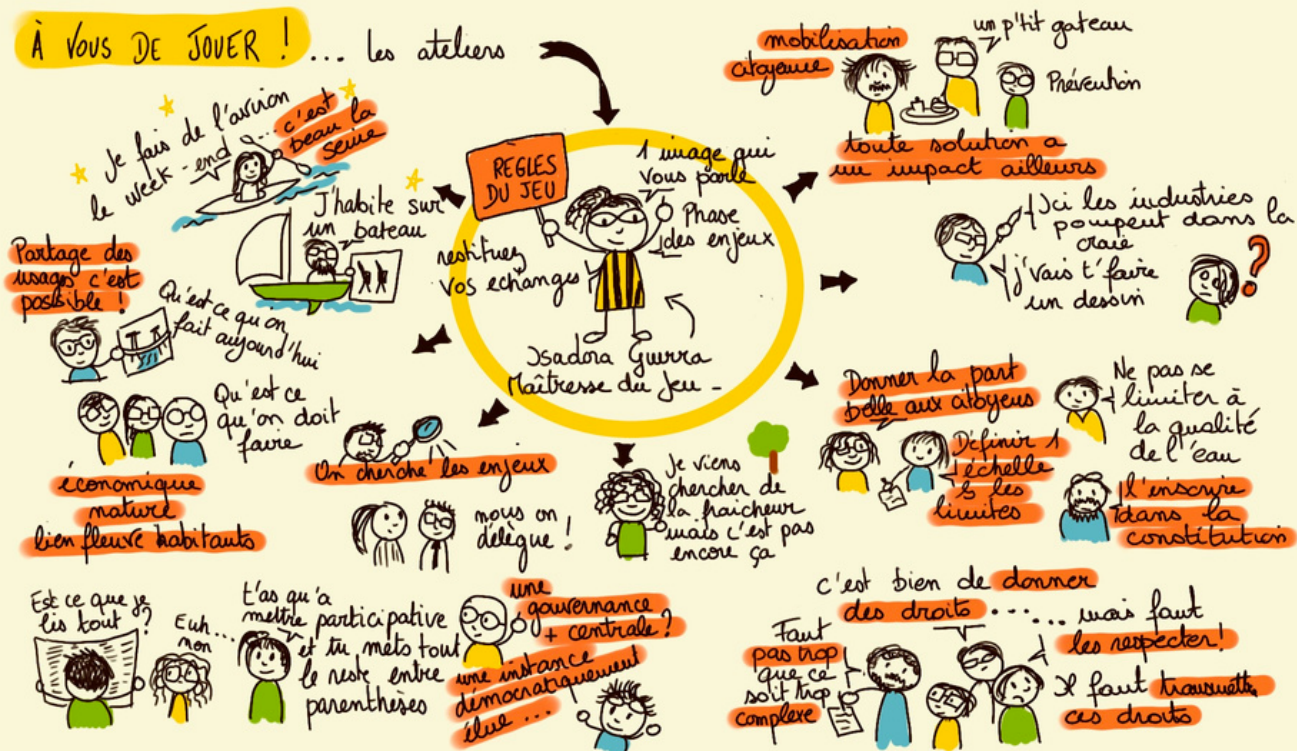


38. © AURBSE

Image sélectionnée 5 fois



30. © AURBSE



marie-mellier.com

2. Quels sont les enjeux majeurs ?

Collectivement, les participants ont regroupé les 6 images choisies individuellement et identifié 3 enjeux pour catégoriser la Seine du territoire métropolitain "la Seine pour nous".

Voici un regroupement thématique des différents enjeux identifiés au cours de l'atelier :

1. Environnement et Biodiversité :

- Respecter, garantir et restaurer la Seine comme écosystème de biodiversité
- Défense des milieux existants et renaturation des espaces dégradés
- Qualité de l'eau depuis la ligne de crête
- Préservation des héritages (environnementaux, culturels, patrimoniaux)
- Changements climatiques / biodiversité
- Adaptation au changement climatique et au risque inondation

3. Cohabitation et Habitabilité :

- Maintenir une dynamique économique et sociale durable
- Vivre la Seine : météo, usages loisirs, connexion
- Reconnexion entre les habitants et le fleuve
- Vivre au quotidien le lien avec le fleuve

2. Usages et Activités :

- Usages (mobilité, loisirs, industrie, économie)
- Maintenir une cohabitation, l'habitabilité et les différents usages du fleuve
- Développement des activités économiques grâce au fleuve
- Conciliation des différentes activités et usages (loisirs, économiques, écologiques)



Principaux enjeux identifiés

- **Gouvernance et participation** : importance d'une gouvernance participative et inclusive, impliquant les citoyens et toutes les parties prenantes.
- **Environnement et biodiversité** : indispensable protection et restauration des écosystèmes, adaptation aux changements climatiques et aux inondations.
- **Usages et cohabitation** : maintien et conciliation des différents usages du fleuve (économiques, loisirs, mobilité).
- **Éducation et sensibilisation** : nécessité d'une éducation et d'une sensibilisation dès le plus jeune âge pour garantir le respect des droits de la Seine.
- **Développement durable** : promotion d'une dynamique économique et sociale durable en lien avec le fleuve.

3. Donner des droits à la Seine ...

Afin de permettre aux participants d'explorer les enjeux, les implications et les potentialités d'accorder une identité juridique à la Seine, il leur a été proposé de répondre à l'assertion suivante : donner des droits à la Seine serait pertinent si...

... serait pertinent si :

1. Gouvernance et Participation :

- Gouvernance plus participative et inclusive
- Gouvernance représentative et équilibrée
- Réflexion sur la gouvernance et la démocratie
- Définition collective et démocratique des droits
- Pondération de la parole des différents acteurs
- Fédération des acteurs autour d'actions pédagogiques

3. Moyens et Obligations :

- Moyens humains et financiers pour exercer les droits
- Moyens suffisants pour faire respecter les droits
- Mise en place du principe pollueur-payeur
- Charte d'utilisation de la Seine
- Organisation et moyens présents

2. Pédagogie et Sensibilisation :

- Pédagogie et projets de vie avec la Seine
- Médiation et information dès le plus jeune âge
- Éducation et diffusion de la connaissance
- Connaissance et compréhension des droits

4. Protection et Respect :

- Protection de la Seine
- Protection des autres composantes vivantes
- Respect des droits
- Volonté politique affirmée

Synthèse des recommandations

- **Définition collective des droits** : les droits de la Seine doivent être définis de manière collective et démocratique, avec une pondération équilibrée des voix des différents acteurs (y compris les citoyens).
- **Moyens de mise en œuvre** : garantir des moyens humains, financiers et coercitifs suffisants pour faire respecter les droits de la Seine.
- **Éducation et diffusion** : mettre en place des programmes éducatifs et des actions de sensibilisation pour informer et engager les citoyens.
- **Gouvernance représentative** : établir une gouvernance décloisonnée et équilibrée, donnant une place importante aux citoyens.

3. Donner des droits à la Seine ...

Afin de permettre aux participants d'explorer les enjeux, les implications et les potentialités d'accorder une identité juridique à la Seine, il leur était proposé de répondre à l'assertion suivante : donner des droits à la Seine présente les limites suivantes...

... présente les limites suivantes :

1. Juridiques et Constitutionnelles :

- Efficacité juridique et contenu des droits
- Acceptabilité et définition des droits
- Constitutionnalité et périmètre des droits
- Droits symboliques sans sanction
- Droits restant dans la sphère juridique existante

2. Administratives et Organisationnelles :

- Ajout d'une nouvelle couche administrative
- Sursollicitation des acteurs déjà mobilisés
- Engorgement du système judiciaire
- Formulations trop générales
- Incapacité de se saisir du nouveau cadre juridique

3. Économiques et Sociales :

- Perte d'attractivité économique
- Non-application des lois
- Danger d'opposer les acteurs
- Industrialisation

Synthèse des points d'alerte

- **Complexité administrative** : risque de complexité et de redondance avec les législations existantes, nécessitant une simplification et une clarification des processus.
- **Applicabilité des droits** : défis liés à l'applicabilité des droits dans un système humain et organisé, nécessitant des ajustements et des expérimentations.
- **Engagement des acteurs** : importance de l'engagement et de la coopération de tous les acteurs, y compris les acteurs fluviaux et portuaires, pour garantir le respect des droits de la Seine.
- **Cadre juridique** : nécessité de définir un cadre juridique clair et cohérent, intégrant les droits de la Seine dans la constitution et les législations existantes.

CONCLUSION

La soirée de débat organisée par la Métropole Rouen Normandie sur la question des droits de la Seine a rassemblé divers acteurs et experts pour discuter de la pertinence et des implications d'accorder une personnalité juridique à ce fleuve emblématique. Les intervenants de la table ronde ont apporté des perspectives variées, reflétant la complexité et les multiples facettes de cette question.

Les principaux enjeux identifiés lors de l'atelier participatif incluent la gouvernance et la participation, l'environnement et la biodiversité, les usages et la cohabitation, ainsi que l'éducation et la sensibilisation. Les participants ont souligné la nécessité d'une gouvernance plus participative et inclusive, de moyens humains et financiers suffisants pour exercer les droits, et de programmes éducatifs pour informer, sensibiliser et engager les citoyens.

En conclusion, accorder une identité juridique à la Seine présente à la fois des opportunités et des défis. D'un côté, cela pourrait renforcer la protection du fleuve et de ses écosystèmes, en lui donnant une voix et des moyens de se défendre en justice. De l'autre, cela pourrait ajouter une complexité administrative et juridique sans résoudre les problèmes fondamentaux liés à l'indépendance des institutions et à l'application des lois existantes. Une approche équilibrée, intégrant les perspectives des différents acteurs et mettant l'accent sur la gouvernance participative, l'éducation et la sensibilisation, semble être la clé pour avancer dans cette démarche.

Hugo LANGLOIS, Maire de Amfreville-la-Mi-Voie, Conseiller métropolitain délégué à la protection, la valorisation et la gestion de la Seine



La Seine est au cœur de notre Métropole, par bien des aspects : géographique, culturel, historique... Elle est aussi le témoin du changement climatique et de ce que nous devons mettre en œuvre pour sensibiliser et lutter collectivement pour le climat. Cette soirée exceptionnelle a été l'occasion de réunir des spécialistes, des citoyens, des acteurs associatifs et économiques, des élus, autour d'un objectif commun : établir un positionnement du territoire rouennais sur la question des droits de la Seine.

Merci à toutes et tous pour cette soirée riche en échange et débats pertinentes ! Tout ceci nous conduit à conclure que les enjeux autour de la Seine sont nombreux et qu'il convient de réussir à concilier les différents usages du fleuve (économiques, loisirs, mobilité), avec l'indispensable protection et restauration des écosystèmes, l'adaptation aux changements climatiques et aux inondations.



SEQUANA, NOTRE DEESSE LA SEINE

Le saviez-vous ?

14 000

La Seine que l'on connaît aujourd'hui aurait plus de 14000 ans et le parcours du fleuve serait dans les grandes lignes le même depuis 12 000 avant Jésus-Christ.

774,76

La Seine s'écoule sur près de 800 km depuis sa source, située en Bourgogne-Franche-Comté jusqu'à la Manche. Elle traverse **40 communes de la Métropole sur 95 km, soit 12,2% du linéaire total.**

257

C'est le nombre de franchissements de la Seine tout au long de son parcours. Dans la Métropole Rouen Normandie, on décompte **14 ponts et viaducs et 7 bacs.**

210

C'est le nombre de kilomètres de berges de Seine sur le territoire de la Métropole (îles incluses). **85 km des berges sont non artificialisées** (naturelles) pour **125 km artificialisées.**

+ 3

L'influence maritime se fait sentir jusqu'à Rouen avec **un marnage de + 3 mètres.** Le port de Rouen est à la fois fluvial et maritime.

17 800

C'est le **nombre d'emplois que génère le complexe** industrialo-portuaire de Rouen avec ses 5 terminaux fluvio-maritimes.

1er

Les ports du Havre, Rouen et Paris (HAROPA) constituent le **1^{er} port maritime et fluvial de France**, 4^e port nord-européen en tonnage, en tant que Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

108

Près de 3 000 navires et 6 000 convois fluviaux transitent chaque année par les terminaux rouennais. **400 000 passagers - 108 millions de tonnes de fret.** Sénalia, premier exportateur céréalier français a installé son siège social à Rouen.

500

La Seine à Vélo est un projet porté par 15 collectivités visant la création d'un **itinéraire cyclable** de 500 km le long de la Seine traversant 8 départements et 130 communes riveraines de la Seine.

4

Quatre Plans de Prévention du **risque d'Inondation** concernent le territoire de la Métropole.

1850

Les premiers aménagements de l'estuaire de la Seine ont été réalisés dès 1850 pour stabiliser le cours du fleuve et améliorer les conditions de navigation afin d'accroître le trafic fluvial et maritime

13

La Seine est concernée par 13 mesures réglementaires de protection pour **préserver le patrimoine naturel de l'estuaire de la Seine** (Réserves Naturelles, les Arrêtés de Protection de Biotope, les Sites Natura 2000, ...), Les zones humides abritent en effet une faune et une flore précieuses.

